

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

**DECISION DU MAIRE
N°060/2024**

Objet : contrat 2024-13 signature du marché d'assurance risques statutaires

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique notamment l'article R.2182-1,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Vu la consultation n°2024-13 lancée en procédure formalisée le 1^{er} octobre 2024 avec une date limite de remise des offres au 04 novembre 2024 ;
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre daté du 18 novembre 2024

Considérant que pour les marchés passés selon une procédure formalisée, un délai minimal de onze jours est respecté entre la date d'envoi de la notification prévue aux articles R. 2181-1 et R. 2181-3 et la date de signature du marché par l'acheteur,
Considérant que les courriers aux non-retenus ont été envoyés (par dépôt sur profil acheteur) le 18 novembre 2024,

Décide

Article 1^{er} : De signer l'acte d'engagement du marché n°2024-13 relatif à une prestation de service d'assurance - risques statutaires - avec le groupement dont le mandataire est la société YVELIN SAS sis(e) 34000 Montpellier (SIRET 349 499 558 00089), pour un montant de prime, sur la base de l'acte d'engagement concernant l'offre de base, de 33 999,87 € TTC.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publiée :
04 DEC. 2024

Fait à Manduel, le

03 DEC. 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

